

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 24 JUIN 2022 à 18 HEURES 30**

L'an deux mille vingt-deux le VENDREDI 24 JUIN à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Frédéric ROUET, Maire.

Présents : ROUET Frédéric, TORELLI Jean-Marie, MACHUROT Suzy, BOURGEOIS Gérard, JEAN Marylène, SAINT CLAIR SPROUL BOLTON Philippe, JAUMOTTE Ghyslaine, JEAN Fabien, DE LUCA Cécile, FABRE Isabelle, LORENZI Magali,

Absents : LAZARE Florent, BLAISE Marine

Procurations : GAGNAIRE Serge à ROUET Frédéric, CROSET Bertrand à BOURGEOIS Gérard

Secrétaire : MACHUROT Suzy

DELIBERATIONS

**N° 1 – DELIBERATION DE PRINCIPE AUTORISANT L'ENGAGEMENT DE
DEPENSES DE SECOURS D'EXTREME URGENCE ALIMENTAIRE**

Monsieur le Maire est autorisé à attribuer des bons alimentaires d'extrême urgence d'un montant inférieur ou égal à 70 euros. Les autres aides seront attribuées par délibération du conseil municipal.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

**N° 2 – CHOIX DU MODE DE PUBLICITE DES ACTES DANS LES COMMUNES DE
MOINS DE 3500 HABITANTS**

La publicité des actes de la commune (délibérations, décisions du maire, arrêtés règlementaires) se fera par affichage.

A l'unanimité des membres présents et représentés,

N° 3 – DEPENSES A IMPUTER AU COMPTE 6232 « FETES ET CEREMONIES »

Les dépenses à imputer au 6232 sont listées.

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

N° 4 – ATTRIBUTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE

Attribution d'une aide exceptionnelle d'un montant de 395 euros après avis favorable du comité consultatif d'action sociale.

Voté à l'unanimité des membres présents et représentés

FAIT A VILLES-SUR-AUZON, le 24 Juin 2022

Le Maire,
Frédéric ROUET